



Donne un préavis de un mois au lieu de trois à l'agence

Par **Maric**, le **05/05/2015** à **19:54**

Bonjour

Ma fille a donné un congé de un mois à l'agence au lieu de 3 mois

En effet l'agence a refusé de lui mettre le bail à son nom suite à son divorce car elle n'a pas les revenus suffisants, mais par contre ils lui ont fait les quittances à son nom

L'ex mari de ma fille avait bien stipulé dans son courrier que suite au jugement de divorce

l'agence devait refaire le bail au nom exclusif de ma fille

Est-ce que dans ce cas, elle n'a pas de revenus car elle doit s'occuper d'un enfant

handicapée, elle peut se désengager plus rapidement car nous avons trouvé un particulier qui a accepté de lui louer

Merci

Par **Lag0**, le **06/05/2015** à **08:18**

Bonjour,

Il n'y avait pas, de toute façon, à refaire un bail. L'ex-mari n'avait qu'à envoyer son congé et le bail se poursuivait automatiquement et aux mêmes conditions avec votre fille. A priori, c'est bien ce qui s'est passé.

Pour ce qui est d'un éventuel préavis réduit, il n'y a que les motifs prévus par la loi qui y donnent droit. Sinon, il reste la négociation avec le bailleur...

Voir ce lien pour les motifs reconnus : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1168.xhtml>